



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2015

Étaient présents sous la présidence de M. STAIGER Jean-Michel, Maire :

Mmes Christiane CHEVALIER, Sylvie DEMOUGEOT, Aurore MARQUIE-JACQUIN, Catherine ORIELLA, Martine SICCARDI, Hélène THOUVENIN-BERTHAUT.

MM. Franck CHANTELOUBE, Laurent CHIRI, Michel GAUTIER, Florian GONZALEZ, Pierre-Jean GREBILLE, Joachim PELLICOLI, Claude PRATBERNON.

Excusée : Mme Catherine BENINCA (pouvoir donné à Mme Hélène THOUVENIN-BERTHAUT)

Le texte complet des délibérations est affiché au panneau place de la Mairie.

Tous renseignements complémentaires concernant les sujets évoqués dans ce flash pourront être demandés en Mairie.

REVERSEMENT DU FONDS D'AMORÇAGE A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

La subvention d'Etat pour le démarrage des NAP (Nouvelles Activités Périscolaires) d'un montant de 50 € par enfant (soit 5 750 €) a été versée à la commune de Savigny-le-Sec. Cette compétence ayant été transférée à la Communauté de Communes qui en assure le financement, le Conseil Municipal décide de reverser cette somme à la Communauté de Communes.

CONVENTION DE MUTUALISATION DE SERVICES AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Lors de la constitution de la Communauté de Communes Forêts Seine et Suzon, tout le personnel a été transféré à cette nouvelle communauté. Une convention doit être mise en place pour la mise à disposition de ce personnel au profit de la commune. Le Conseil Municipal décide de renouveler cette convention annuelle.

REPRISE DES RÉSEAUX DE GAZ ABANDONNÉS / DIJON ENROBÉS

Le GIE Dijon Enrobés a fait installer au début de l'année 2015 une nouvelle canalisation gaz d'un diamètre de 160 mm depuis Norges-la-Ville en remplacement d'une canalisation de diamètre de 110 mm. Celle-ci étant restée en place, le Conseil Municipal accepte la demande du Conseil Départemental qui souhaite l'utiliser pour y faire passer ultérieurement la fibre optique.

TRAVAUX DANS UN APPARTEMENT

Lors de sa réunion d'avril dernier le Conseil Municipal avait prévu de changer la porte côté cour du logement communal. Il s'avère que la porte côté rue d'Amont doit également être remplacée. Le Conseil Municipal décide d'installer 2 portes en aluminium fournies par la société Alu21 pour un montant total de 4 277 € TTC.

PARTICIPATION AUX TRAVAUX DE RÉFECTION DE MUR

Le mur de séparation entre le Savignien et la future chaufferie bois doit être remis en état. Les travaux de rénovation seront pris en charge dans le cadre d'un avenant au marché de travaux de la chaufferie bois. Des devis seront demandés pour la réalisation de ces travaux.

ACCEPTATION DE DEVIS POUR LES RACCORDEMENT DES LOGEMENTS DU PIGEONNIER

Le Conseil Municipal a accepté les devis suivants pour les raccordements des logements du pigeonnier :

Raccordement EDF = 6 284,18 € TTC. Raccordement France Télécom = 1 065 € TTC.

Des devis sont en attente pour les raccordements de l'eau et de l'assainissement.

Avenant concernant les fenêtres situées dans le toit du pigeonnier : A la demande de l'architecte des bâtiments de France, une modification sera réalisée dans la construction des fenêtres situées dans le toit du pigeonnier et d'éléments en bardage bois sur certaines parties. Cette modification entraînera un coût supplémentaire de 3 440,71 € TTC.

Achat d'une girouette : Le Conseil Municipal accepte l'achat d'une girouette (400 €) réalisée par un habitant de Savigny-le-Sec. Elle a été posée au faîte du toit du pigeonnier.

MISE À DISPOSITION DE LA PROPRIÉTÉ DE LA CHAUFFERIE

La construction de la chaufferie collective bois située à côté du pigeonnier est réalisée par la Communauté de Communes car cette activité de chauffage relève de sa compétence. Le terrain sur lequel elle est construite appartient à la commune de Savigny-le-Sec, le Conseil Municipal a décidé de la mise à disposition de ce terrain à la Communauté de Communes.

CONTRAT DE TERRITOIRE D'ENERGIE POSITIVE POUR LE PAYS

Dans le cadre du contrat de pays, des aides peuvent être accordées pour la réalisation de travaux de «haute isolation» des bâtiments. C'est le cas des travaux de réhabilitation du bâtiment du pigeonnier, une demande de subvention sera donc adressée au Pays de Seine-et-Tilles.

MODIFICATION REGIE RECETTE

La compétence de la gestion de la bibliothèque ayant été transférée à la Communauté de Communes, la régie de recettes concernant cette activité sera gérée par la Communauté de Communes.

Le Conseil Municipal propose l'accès libre aux cours de tennis, le Conseil Municipal décide de supprimer la régie de recette concernant cette activité.

ENFOUISSEMENT LIGNES ELECTRIQUES

Les dossiers de travaux d'enfouissement des lignes électriques en bordure de la route de Dijon et devant l'ancienne salle des fêtes ont été finalisés. La consultation d'appel d'offres publique va être lancée prochainement.

VIABILISATION DE TERRAINS

L'étude demandée pour envisager un réseau de chaleur à partir de la chaudière bois de la salle des fêtes n'est pas concluante, l'appel d'offre pour la réalisation de la viabilisation de 4 terrains va être lancé

LOI NOTRE

Lors de sa réunion du mois d'avril le Conseil Municipal s'était associé à la motion de l'Association des Maires Ruraux de France pour s'opposer au projet de loi « NOTRe » qui prévoit de réduire de façon importante les compétences des communes rurales et qui met en cause leur avenir. Répondant à l'appel de cette association la municipalité a barré d'un bandeau noir, comme en signe de deuil, tous les panneaux d'entrée et de sortie du village.

TRAVAUX

Réhabilitation du bâtiment du «pigeonnier» : Les travaux de la chaufferie devraient être terminés à la fin du mois de septembre, et permettre le chauffage de tous les bâtiments communaux situés autour de la place dès l'automne prochain. Les futurs logements devraient être terminés au 4^{ème} trimestre de cette année.

Aménagements paysagers : Grâce à l'aide de près d'une quinzaine d'habitants, les aménagements paysagers, constitués d'espaces minéralisés agrémentés de jardinières, ont été réalisés autour de la place du village. Le Conseil Municipal remercie tous ces bénévoles.

Il est rappelé que le temps de travail des employés communaux est limité en raison de leur mise à disposition au SMOM et d'une commune voisine. C'est pour cette raison qu'ont été installés des espaces minéralisés qui facilitent l'entretien paysager et limitera les arrosages. Si des habitants ont des observations à faire sur l'entretien des espaces verts ou sur d'autres sujets, ils doivent s'adresser à la mairie et non auprès des employés municipaux.

Il est souhaitable que les riverains entretiennent et nettoient les trottoirs situés devant leurs propriétés. Merci aux personnes qui le font régulièrement. Les haies ou arbres doivent être taillés à la limite du domaine public..

Terrasse devant le Savignien : Suite à l'accord donné au Savignien d'aménager à ses frais une terrasse en bois devant l'établissement, la commune a réalisé un aménagement en asphalte sur le trottoir afin de permettre l'installation de cette terrasse.

MANIFESTATIONS

20 juin : journée détente à Savigny-sur-Grosne (Saône et Loire) : Ce village invite les Savigny de Bourgogne à une journée détente. Le départ de Savigny-le-Sec est prévu à 9h15, le coût est de 10 € comprenant le repas et les boissons. Les personnes intéressées doivent se faire inscrire auprès de Christian Noirot avant le vendredi 5 juin, tél : 0674118610.

21 juin : fête de la musique : Elle aura lieu sur la place du village à partir de 17 heures. Les musiciens amateurs qui veulent se produire doivent s'inscrire à la mairie. Un orchestre animera cette soirée.

26 juin feux de la Saint Jean : Ils auront lieu à partir de 20 H au stade.

Camp des jeunes : Il est organisé tous les ans par l'association des Savigny de France et de Suisse. Il aura lieu cette année du 6 au 11 juillet à Savigny-sur-Aisne dans les Ardennes.

6 septembre : vide greniers organisé par l'Amicale de Savigny-en-Dijonnais.

INFORMATIONS COURANTES

Travaux sur la déviation et circulation dans Savigny-le-Sec : Des travaux sur la chaussée de la déviation sont prévus dans le courant du mois de juin, ils devraient durer quelques jours. La circulation des véhicules dans le sens Is-sur-Tille vers Dijon passera dans notre village pendant ces travaux. Des panneaux de signalisation seront disposés par les agents du Conseil Départemental invitant les conducteurs à la prudence.

Ramassage des objets encombrants. Il est prévu le lundi 15 juin.

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

LE VENDREDI 19 JUIN 2015 A 20 H 30